



Risques d'inondations en hausse à cause du changement climatique

Un Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) est en cours d'élaboration. Des zones du littoral comme le golfe d'Ajaccio et le cordon lagunaire de la Marana sont reconnues comme territoires à risques



L'activité humaine provoque émanations de gaz à effet de serre, érosion du littoral et un changement global du climat. Autant de facteurs qui mettent en danger certaines zones du littoral insulaire.

(Photos Jeannot Filippi et archives Corse-Matin)

Selon les simulations de Météo France, la Corse devrait connaître une hausse des températures moyennes annuelles, comprise entre 1,2° et 1,4 °C à l'horizon 2030, et entre 2° et 2,2 °C à l'horizon 2050, les hausses étant plus importantes dans le sud de l'île.

Il est désormais trop tard pour se voiler la face. Le changement climatique est en marche et ses « effets sur les milieux font l'objet d'un consensus ».

Hier à Corte, le comité du bassin de Corse et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse se sont réunis pour présenter et décrire le tout nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). Un joli programme étalé sur six ans, et dont l'objectif affiché est de « permettre l'amélioration des eaux » de l'île (lire par ailleurs). Mais,

tout ce beau monde avait également fait le déplacement pour se pencher sur un autre document, moins flatteur : le PGRI. Le plan de gestion des risques d'inondations - qui devrait être bouclé d'ici l'année prochaine - fonctionne dans une sorte de partenariat avec le Sdage.

8,5 tonnes de gaz à effet de serre par habitant

Remis hier aux invités, un rapport de 150 pages propose une analyse détaillée, et présentée comme définitive, des risques, des enjeux et des améliorations possibles concernant les milieux aquatiques.

Et comme il s'agit d'un plan de gestion des risques, rien n'a été oublié. Pollution, industrialisation, destruction d'espèces endé-

miques et inondations, font peser sur nos têtes des risques de catastrophes naturelles.

Le PGRI de Corse comporte cinq objectifs, bien distincts : mieux connaître pour agir, prévenir et ne pas accroître les risques, réduire la vulnérabilité, mieux préparer la gestion de crise et enfin, réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin-versant. L'aire d'étude de ce plan n'omet rien, et couvre l'ensemble du territoire insulaire, jusqu'à la limite des eaux territoriales.

Le rapport commence par un état de lieux « des facteurs de pressions s'exerçant sur les milieux aquatiques ». Sans surprise, on retrouve dans la liste, les pollutions d'origines urbaines, les prélèvements de tout poil, les intrusions d'eau salée dans les zones d'eau douce (et oui, c'est aussi de notre faute), les pollutions por-

tuaires ou agricoles etc. Et puis bien sûr, il y a les émissions de gaz à effet de serre (GES) auxquelles la Corse n'échappe pas. En 2008, elles ont été estimées à 8,5 tonnes par habitant. La même année, un bilan réalisé par l'Ademe-OEC (l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et l'office de l'environnement de la Corse) indiquait que « 60 % de ces émissions de GES proviennent des agglomérations d'Ajaccio et de Bastia ». Ce ne sont là que des chiffres qui peuvent paraître vagues. Mais des travaux ont été menés par des experts du climat et « selon les projections et les scénarii établis, les évolutions climatiques attendues pour la Corse à l'horizon 2030 » sont pour le moins... inquiétantes : hausse des températures, diminution de 5 % des précipitations annuelles, augmentation

du nombre de jours de canicule et des jours d'état de sécheresse. Des évolutions climatiques qui auront une incidence dans tous les domaines, des ressources en eau à l'attractivité touristique, en passant par les productions agricoles et la santé publique. Pour ceux qui auraient du mal à compter, 2030, c'est dans seize ans. À peine.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, et que le PGRI concerne au premier chef, les inondations, une liste des risques encourus à ce niveau est également dressée. Potentiellement, la Corse est menacée par quatre types d'inondations différents : les inondations par débordement de cours d'eau, qui peuvent induire des crues torrentielles et des crues de plaine, et « qui affectent avant tout la Plaine orientale ». Les inonda-

tions par ruissellement en milieu urbain et périurbain, les submersions marines et l'érosion côtière « qui contribue à la régression du littoral ». Pour illustrer ces données, une carte de la Corse indique l'AZI, l'Atlas des zones inondables, qui « permet de rendre compte des zones sujettes à des inondations par débordements de cours d'eau ».

Le verdict est sans appel : en cas d'inondation d'importance, le cordon lagunaire de la Marana, une partie de la Plaine orientale, de la région de Porto-Vecchio et du golfe d'Ajaccio finiraient sous l'eau.

Des outils existent pour observer, prévenir et lutter contre ces phénomènes. Malheureusement, en Corse, beaucoup ne sont pas encore opérationnels.

MORGANE QUILICHINI
mquilichini@corsematin.com

82 % des rivières de Corse sont dans « un bon état écologique »

« Nous partons d'une situation extraordinairement favorable », reconnaît Paul Giacobbi, président du comité de bassin de Corse. Pour autant, l'heure n'est pas au relâchement. Et c'est pourquoi hier, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée, a présenté le projet Sdage, au cours d'une réunion qui a duré plus de deux heures.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est « un document qui va déterminer les mesures que nous nous imposons », en terme de protection des eaux, détaille Paul Giacobbi.

« Il est vrai que nous sommes dans une situation avantageuse par rapport au niveau national, poursuit Martin Guespereau, directeur général de l'agence de l'eau, mais il existe tout de même des difficultés au niveau local. »

Par exemple, les cours d'eau, déformés au niveau de leurs embouchures, trop aménagées par l'homme. « Les lagunes ne sont pas non plus en très bon état, à cause d'une

conjonction entre la pression urbaine, l'industrie et l'usage de pesticides. Il faut aller vers des pratiques plus respectueuses pour endiguer ce phénomène. »

Alors, concrètement, que faut-il faire ? « Terminer le dossier assainissement, répond Martin Guespereau. On a ambitionné de finir les stations d'épuration de plus de 2000 équivalent-habitant à la fin de cette année. Le dernier chantier sera Cervione. Ensuite, le programme se tournera vers les petites communes. C'est une étape importante et un grand soulagement pour nous d'en arriver à son terme. »

15 millions d'euros seront débloqués.

Un « label-récompense »

Même si les chiffres sont plutôt bons : « En Corse, les eaux côtières et les eaux douces sont, dans 90 % des cas, de très bonne qualité. Notre meilleur traceur concernant la mer, ce sont les herbiers de posidonie, détaille Martin Guespereau. Quelques zones sont

malgré tout en dégradation, comme le secteur minier de Canari, la baie d'Ajaccio, les golfes de Saint-Florent et de Porto-Vecchio, ou le goulet de Bonifacio. »

Des travaux seront à faire rapidement concernant notamment les usages en mer, « mouillages de bateaux ou aménagements de quais qui suppriment le milieu de croissance de poissons ».

Pourtant, il ne faut pas oublier que la Corse affiche le meilleur score de cours d'eau en bon état en France, avec 85 % pour les rivières et 100 % pour les eaux souterraines. Et pour valoriser ce - très - bon chiffre, un label décerné par l'agence de l'eau va être créé : « Il s'agira d'une sorte de récompense pour les rivières qui auront retrouvé un bon état écologique et ce, de manière stable. Nous pensons que ce sera un attrait touristique supplémentaire. En Corse, 18 % des rivières ont encore un effort à faire de ce côté-là. »

MOQ

Une motion contre l'État

La réunion d'hier a également été l'occasion de faire adopter une motion, émanant du comité de bassin de Corse. Car Paul Giacobbi s'inquiète d'une décision du Premier ministre toute récente, qui stipule « le prélèvement de 175 millions d'euros par an de 2015 à 2017, sur les agences de l'eau ».

Jusqu'à présent, le système de l'eau en France s'autofinancait, le chef d'orchestre étant les agences de l'eau. Une règle « acceptée, partagée et défendue par tous les acteurs de l'eau, collectivités locales, agriculteurs, industriels et association, car elle est équitable et efficace ».

Désormais, l'État récupère les fonds. Et redistribue. Du

moins, en théorie. « Le comité de bassin de Corse, expose Paul Giacobbi, comprend la nécessité de redresser les comptes publics, mais rappelle que les agences de l'eau ont déjà fourni en 2013, un effort de solidarité avec le budget de l'État par un prélèvement dit "exceptionnel" de 210 millions d'euros. [...] La parole de l'État n'est pas tenue et le comité de bassin de Corse refuse d'être mis devant le fait accompli d'un transfert massif des recettes des agences de l'eau vers le budget de l'État, ce qui revient à budgétiser les redevances des agences de l'eau. »

La motion proposée « demande l'abandon du prélèvement envisagé ».